

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2015 à 18 heures 30

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Jean-Marc CHARPENEL, Carole CHEYRON, Olivier MATHEY, David VERDU, Jean-Pierre PASCALIN, Robert CHEVALIER, Sabine DESGRANGES.

Absents excusés : Alain GOUJON, Didier BOUCHARD.

1- Marché à procédure adaptée travaux restauration de l'école : entreprises retenues

La commission d'appel d'offres propose de retenir pour les travaux de restauration de l'école les entreprises suivantes :

LOT	DENOMINATION
LOT 3 : GROS ŒUVRE	SATRAS avec une offre à 306 310,52 € HT
LOT 4 : CHARPENTES BOIS, COUVERTURE, ZINGUERIE	VR CONSTRUCTIONS avec une offre à 96 056,91 € HT.
LOT 5 : MENUISERIES INTERIEURS / EXTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS	GROSJEAN avec une offre à 98 601,52 € HT
LOT 6 : METALLERIE, SERRURERIE	FC CONCEPT avec une offre à 24 255,00 € HT
LOT 7 : REVETEMENT DE SOLS - FAIENCES	GANON avec une offre à 32 651,60 € HT
LOT 8 : CLOISONS - PLAFONDS - PEINTURE	TOGNETTY avec une offre à 79 023,83 € HT
LOT 9 : PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE – VENTILATION	CONTI FRERES CONTI FRERES Avec une offre à 70 087 € HT
LOT 10 : ELECTRICITE	CONTACT ELECTRICITE avec une offre à 43 215,04 € HT

Le Conseil Municipal décide :

- de retenir les entreprises sélectionnées par la commission d'appel d'offre pour les lots 3 à 10 ;
- d'autoriser le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

2- Atelier municipal proposition système d'alarme :

Discussion sur l'utilité de mettre une alarme anti-intrusion et la vidéo surveillance sur l'atelier municipal. L'affaire sera réexaminée ultérieurement.

3- Mise en révision POS Grillon :

Par délibération en date du 15 juin 2015 la municipalité de Grillon a décidé de prescrire la révision de son POS (valant transformation en PLU)
Pas d'observation du Conseil Municipal.

4- Proposition circuit fermé fontaine place de l'église :

L'entreprise ASGTS nous a fait une proposition pour transformer la fontaine place de l'église en circuit fermé : 10 400€ HT (les travaux de terrassement, génie civil, regard 1500x1500 ainsi que les travaux d'électricité générale ne sont pas compris)
Le Conseil municipal souhaite obtenir d'autre devis.

5- Simplification gestion budgétaire CCAS

La commune dispose d'un CCAS qui donne lieu chaque année à l'établissement d'un compte administratif et d'un compte de gestion. La loi n°2015-991 article 79 du 7 août 2015 (loi NOTRÉ) supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Compte tenu du nombre très faible d'opérations, sa dissolution pourrait être envisagée et les actions menées jusqu'alors par le CCAS pourront être exercées par la commune ou transférées à l'EPCI.

Accord du Conseil Municipal.

6- Questions diverses

➤ Location des bancs et des tables : revoir les tarifs

➤ Nouveaux règlement des eaux

Lors du précédent Conseil Municipal, M. le Maire avait indiqué qu'un document de travail sur le futur règlement des eaux allait être envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en leur demandant de bien vouloir transmettre des propositions.

Pas d'observation du Conseil Municipal.

➤ Bail logement mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ des locataires de l'appartement au-dessus de la Mairie en août 2014, le logement est vacant. Madame CHOVEL Isabelle a déposé une demande de location pour cet appartement.

Le Conseil Municipal décide :

- de donner bail à Madame CHOVEL Isabelle, à partir du 1^{er} octobre 2015 ;
- de fixer à 478,65 € le montant du loyer mensuel qui sera versé dans la caisse du Receveur Municipal ;
- d'autoriser le Maire à signer avec Madame CHOVEL Isabelle le bail définissant les conditions de location du local sus-désigné.

➤ Adhésion fédération des sites clunisiens et désignation des membres.

M. le Maire propose que la Commune adhère à la fédération des sites Clunisiens afin que la chapelle Saint Pierre soit classée comme site Clunisien et bénéficie de ce réseau.

L'adhésion à la F.E.S.C. pour une commune de moins de 500 habitants est de 0,20 € par habitant sous forme de cotisation annuelle. La première année il est demandé un droit d'entrée d'un montant de 100 €. Pour les frais connexes, le propriétaire du site s'engage à installer une signalétique officielle spécifique (panneaux et plaques de lecture) et à participer à l'ensemble des projets mis en place par la fédération.

Le Conseil Municipal doit désigner deux de ses membres qui représenteront la Commune aux assemblées générales et aux instances de la Fédération des Sites Clunisiens.

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à fédération des sites clunisiens,

- de désigner Mme Martine LAUBEPIN et M. Marc ROUSTAN comme membres.
- d'autoriser le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

➤ Utilisation du nouvel atelier :

Suite à l'installation provisoire de l'école au foyer espace Peyrolles pendant la durée des travaux, la commune n'a plus à sa disposition de salle suffisamment importante pour organiser des manifestations. Le bâtiment de l'atelier municipal étant terminé, M. le Maire propose de l'utiliser pour les prochaines manifestations et cela jusqu'en janvier 2016 :

- Semaine du goût : le 17 octobre à 19h00
- Arbre de Noël
- Vœux de fin d'année

➤ Internet par le satellite : information de la société NORDNET, coût d'installation 500€. Peut-on envisager une subvention communale ?

➤ Rando-cyclo Bollénois : dimanche 25 octobre 2015, utilisation de la cour de la mairie comme point de ravitaillement.

➤ Travaux de voirie : attente de précisions sur le montant des travaux.

➤ Journée du patrimoine : samedi 19 et dimanche 20 septembre, la chapelle saint pierre sera ouverte à cette occasion de 10 h à 18h.

➤ Coûts de fonctionnement RPI Colonzelle Chamaret : Une convention est en préparation afin de répartir équitablement les frais de fonctionnement des écoles des deux communes.